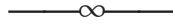


# CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



- Dénomination* : « AUTO ECOLE XAVIER ».
- Forme* : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
- Capital* : 100 (cent) euros.
- Durée* : 99 ans.
- Objet* : La société a pour objet :  
L'enseignement à la conduite ;  
Et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- Siège social* : 16, rue Marguerite à Saint-Pierre  
97500 Saint-Pierre et Miquelon.
- Président de la SASU* : M. Xavier DODEMAN,  
Né le 04/11/1971 à Saint-Pierre  
Demeurant au 16, rue Marguerite à Saint-Pierre  
97500 Saint-Pierre et Miquelon  
Nationalité française.
- Dépôt* : Tribunal de Saint-Pierre.
- Début d'activité* : 01/01/2022.

*Le président de la SASU AUTO ECOLE XAVIER*

Xavier DODEMAN

